
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE

**1^{er} projet de résolution n°2024-02-048 pour un projet particulier de construction, de modification ou
d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné aux personnes intéressées par un projet de résolution concernant un projet PPCMOI en vertu du règlement 2022-1012:

1. Que lors de la séance extraordinaire tenue le 6 février 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution numéro 2024-02-048 concernant une demande en vertu du règlement numéro 2022-1012 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Objets du projet de résolution :

Que le projet vise à autoriser la réalisation d'un projet commercial qui comprend l'usage pépinière, culture et vente en gros d'arbres avec service d'émondeur à domicile, en incluant la construction de trois serres, deux hangars, la transformation d'une ancienne maison unifamiliale en bureau administratif, le maintien d'un ancien garage accessoire et l'aménagement d'une aire de stationnement pour le bureau et d'une aire d'entreposage extérieur pour les camions sur le lot 5 821 471, situé au 430, boulevard Saint-Jean-Baptiste. Les zones visées sont plus amplement décrites au tableau suivant :

Zone concernée :	C01-214
Zones contigües :	A01-110, A01-109, C01-485, C05-489, C05-486, C05-211, C05-487, C01-213
Endroit où se situe le site visé :	430, boulevard Saint-Jean-Baptiste

Que la zone concernée et les zones contigües par ce projet de résolution sont également décrites au croquis joint au présent avis.

Que ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.

2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 20 février 2024 à 18 h** à la salle du conseil, située au 2^e étage du 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Que toute personne peut, jusqu'au 15 février 2024 à 13 h, transmettre au soussigné ses observations écrites au sujet du projet de résolution, et ce, par la poste ou par courriel aux coordonnées ci-dessous :

Direction du greffe

869, boulevard Saint-Jean-Baptiste

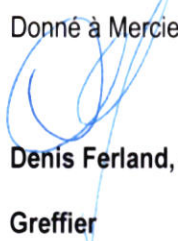
Mercier (Québec) J6R 2L3

Courriel : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca

Pour être considérées, les observations doivent être faites en s'identifiant par son nom, son prénom et son adresse complète. De plus, le numéro du projet de résolution doit être indiqué. À noter que compte tenu de la nature de cette consultation, les observations et l'identité de leur auteur revêtent un caractère public.

4. Le projet de résolution et l'illustration des zones visées par ce projet de résolution peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville au ville.mercier.qc.ca ou à l'Hôtel de Ville, situé au 2^e étage du 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier (Québec) J6R 2L3, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à midi.

Donné à Mercier, ce 8 février 2024



Denis Ferland, avocat

Greffier